

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL

30 MARS 2022

Le 30 mars 2022 à 17 heures 40, le comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 24 mars 2022 par Madame Laurence THERY, Présidente, dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	21
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6 666 voix présents ou représentés :	7 114.83

Titulaires présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole : Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Vincent FRISTOT, Nicolas PINEL, Laurent THOVISTE

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Bruno CATTIN, Nadine REUX

Bièvre Isère Communauté : Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Martial SIMONDANT

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN, Laurence THERY

Communauté de Communes du Trièves : Claude DIDIER

Bièvre Est Communauté : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

Personnes ayant donné pouvoir :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre BEJAJI donne pouvoir à Séverine JACQUIER

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anne GERIN donne pouvoir à Bruno CATTIN

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Jean-François CLAPPAZ donne pouvoir à Coralie BOURDELAIN

Bièvre Isère Communauté : Yannick NEUDER donne pouvoir à Martial SIMONDANT

Absent(es) excusé (es) :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre LABRIET

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anthony MOREAU

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Olivier SALVETTI

Communauté de Communes du Trièves : Aurélie COHENDET, Béatrice VIAL

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Albert BUISSON, Gilbert CHAMPON

Absent(s) :

Grenoble-Alpes Métropole : Dominique ESCARON

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Jean-Claude DARLET

Objet : Adhésion à l'observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (OFPI)

COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2022**DELIBERATION N° 22-III-III****Objet : Adhésion à l'observatoire Foncier Partenarial de l'Isère**

Mesdames, Messieurs,

Convaincus de la nécessité de disposer d'un outil permanent de suivi des marchés fonciers urbains et ruraux et de l'évolution des usages du foncier, le Département et ses partenaires ont créé l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (OFPI).

Par délibération du 27 Octobre 2006, le Département a souhaité en être l'institution motrice et en assure ainsi la coordination.

L'observatoire foncier départemental a pour vocation de proposer un outil partenarial dynamique, prospectif et pédagogique pour la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière de foncier bâti et non bâti :

- Quantifier et qualifier l'activité des marchés fonciers de manière territorialisée,
- Comprendre et suivre les stratégies et motivations des acteurs,
- Mesurer l'incidence sur les territoires (établir des éléments d'appréhension de la consommation foncière, de la pression foncière et de la concurrence des usages du sol à l'échelle du département de l'Isère et des différents niveaux de territoires qui le composent - notion de gestion des espaces),
- Faire connaître les outils de l'aménagement foncier et le rôle des acteurs,
- Proposer des lieux d'échange aux acteurs du foncier leur permettant d'être équipés de référentiels communs et d'établir des synergies afin d'optimiser la consommation foncière.

A ce jour, les membres de l'OFPI sont le Département de l'Isère, l'État (représenté par la DDT de l'Isère), l'Etablissement public foncier local du Dauphiné, l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), la Chambre d'agriculture de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole, les Communautés d'agglomération du Pays Voironnais, Porte de l'Isère et Vienne Condrieu, et les Communautés de communes de Bièvre-Est, du Grésivaudan, du Massif du Vercors et de l'Oisans.

Ces structures assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'OFPI. Le Département prend également en charge la coordination générale du dispositif. La maîtrise d'œuvre des travaux de l'OFPI est réalisée par l'agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) et la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes.

Par courrier du 15 septembre 2021, M. Jean-Pierre Barbier, Président du Département nous a présenté une proposition d'adhésion à compter de 2022, portant sur un montant de 1 000 € pour l'année 2022.

En cas d'accord sur cette proposition, notre établissement pourra bénéficier des services liés au programme d'actions 2022 de l'OFPI et participer aux prochaines instances de l'observatoire.

Cette adhésion s'inscrit dans le cadre des compétences de l'Etablissement public du SCoT en matière de planification et de suivi de l'aménagement du territoire, à l'échelle de la Grande région de Grenoble.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer, en ayant pris connaissance des conditions d'adhésion de notre établissement à l'OFPI :

Le Comité syndical après en avoir délibéré

- donne son accord sur l'adhésion de notre établissement à l'OPFI à partir de 2022 pour un montant de 1 000 €,
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de coopération de l'OFPI ci-joint, permettant d'acter notre entrée dans le partenariat,
- désigne Monsieur Laurent THOVISTE, comme représentant de notre établissement au sein du comité de pilotage de l'OFPI.

Voix pour : 7 114.83

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 30 mars 2022

La Présidente

Laurence THERY